



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 24 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	31
Date de la convocation 17 mars 2022		
Date d'affichage 17 mars 2022		
Délibération n° 2022-06		
Objet de la délibération <i>Direction des finances – Service finances – Actualisation n°3 de l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°4 relative à la création d'une médiathèque</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 31		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars deux mille vingt-deux, à dix-huit heures et trente-trois minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, PONROY Nathalie, TREQUATTRINI Pascale, CHARRETON Paule-Sandrine, CHAUCHE Dalel, BLANC Benjamin, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, ORTIS Elsa, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre.

Procurations :

GOTTA-SMADJA Marie-Aurore donne procuration à BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent donne procuration à LAURERI Philippe, NAAL Jean-Michel donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre, BESSET Monique donne procuration à DELGADO Alexandra, LARCHE Laurence donne procuration à LE TALLEC Jean-Claude, BELTRA Sandrine donne procuration à FOUCOU Roseline, ATIAS Jessica donne procuration à RAVINAL Danièle, VAZ Hugo donne procuration à DUPONT Thierry.

Absents :

GANDIN Frédéric,
MARINONI Audrey.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

L'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) n°4 relative à la création d'une bibliothèque a été créée par délibération du 21 mars 2019, actualisée le 3 mars 2020 et le 25 mars 2021.

Compte tenu du décalage intervenu dans la réalisation du projet, il convient d'actualiser cette autorisation de programme.

VU le Code général des collectivités locales ;

VU le décret n°2005-1661 (modifié) du 27 décembre 2005, modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 21 mars 2019, par laquelle le conseil municipal a adopté l'AP/CP pour la création d'une bibliothèque ;

VU la délibération du 3 mars 2020, par laquelle le conseil municipal a procédé à l'actualisation n°1 de cette autorisation ainsi qu'à son renommage ;

VU la délibération du 25 mars 2021, par laquelle le conseil municipal a procédé à l'actualisation n°2 de cette autorisation ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de présenter une situation en AP/CP à jour, tenant compte du recalage de son échéancier, des montants financiers actualisés et des dépenses réalisées en 2021 ;

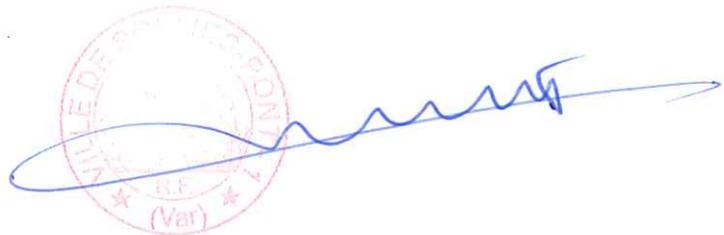
Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **ACTUALISE** l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°4 relative à la création d'une médiathèque conformément au détail ci-joint annexé.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

A red circular stamp from the Municipality of La Ferté-Vidaure (Var) is visible, partially overlapping a blue ink signature. The stamp contains the text "VILLE DE LA FERTE-VIDAURE" and "(Var)".

VILLE DE SOLLIES-PONT



ACTUALISATION N°3 AP/CP N°4 - CONSEIL MUNICIPAL Du 24 MARS 2022

AUTORISATION DE PROGRAMME N°4 : MEDIATHEQUE

OPERATION N° 0907

DEPENSES	Imputations	Autorisation de Programme	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Etudes + travaux de bâtiment	321 C/2313 0907	2 842 592,32	2 538,00	6 776,00	86 278,32	996 000,00	1 501 000,00	250 000,00
Mobilier	321 C/2184 0907	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00
Equipement	321 C/2188 0907	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00
Total dépenses		3 062 592,32	2 538,00	6 776,00	86 278,32	996 000,00	1 721 000,00	250 000,00

Pour information :

RECETTES	Total	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	2022	2023	2024
Autofinancement	1 705 642,32	2 538,00	-26 071,50	86 278,32	496 000,00	1 308 948,75	-162 051,25
Emprunt	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00
Subventions	856 950,00	0,00	32 847,50	0,00	0,00	412 051,25	412 051,25
Total recettes	3 062 592,32	2 538,00	6 776,00	86 278,32	996 000,00	1 721 000,00	250 000,00